



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc J0B 1K0

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Que le Conseil municipal, à une séance extraordinaire le mardi 23 août 2022, à 19 h, au lieu ordinaire des sessions du conseil, statuera sur la demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-01.

Nature et effets :

Une demande de dérogation mineure a été présentée pour la construction d'un garage dans la cour avant de l'immeuble portant le numéro 6 404 419 sur la route Verchères à Chartierville.

Le règlement de zonage 101-2001 de la municipalité de Chartierville ne permet pas la construction d'un bâtiment complémentaire dans la cour avant d'une propriété sauf sous certaines conditions énumérées à l'article 6.6 *Implantation des bâtiments complémentaires*.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande le mardi 23 août 2022, à 19 h à la salle du conseil de la municipalité de Chartierville, au 27, rue Saint-Jean-Baptiste à Chartierville.

DONNÉ à Chartierville, ce 8^e jour du mois d'août 2022.

Paméla Blais
DG et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Paméla Blais, dg et greffière trésorière de la municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le lundi 8 août 2022, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois d'août 2022.

Paméla Blais
Dg et greffière trésorière